

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID: 007-200073096-20251105-DELIB\_2025\_701-DE

Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

## Séance du 5 novembre 2025

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle

L'an deux mille vingt-cing et le cing novembre à dix-huit heures trente,

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	59

Date de convocation 30 octobre 2025

Habitat – Convention avec l'ADIL 26 pour l'information et le conseil aux particuliers

N° de la délibération 2025-701

Secrétaire de séance : Laëtitia BOURJAT Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET **Présents**: MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis

MORIN, Mme Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Ingrid

RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis

**Excusés :** M. Paul BARBARY (pouvoir à Valina FAURE), M. Pascal BIGI (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Xavier AUBERT, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC. Mmes Anne SCHMITT.

Dans le cadre du PACTE, le besoin de renseignement des particuliers en matière de rénovation énergétique continuera de représenter un volume important des besoins. Comme pour les années précédentes, il est proposé de signer une convention avec l'ADIL qui prévoit l'information et le conseil des particuliers. Cette convention ne prévoit pas d'animation sur la rénovation.

Cette convention prévoit également l'information et conseil sur les projets de photovoltaïque des particuliers, aujourd'hui ceci fait l'objet d'une convention dédiée.

Toutefois, l'ADIL prévoit de ne pas prolonger cette possibilité une fois le conseiller parti à la retraite à l'été 2026. Il est donc proposé de poursuive le partenariat pendant 6 mois avec la présence d'un conseiller énergie dans les locaux d'ARCHE Agglo et lors des permanences habitat. Le service examine actuellement les pistes pour continuer à répondre aux particuliers sur la rénovation dès le second semestre 2026.

Le montant de la convention est de 23 939€, 20 000€ pour l'habitat et 3 939€ pour le photovoltaïque.

WIART.

Date et heure de publication : 07/11/2025 11:49:44

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le



La commission Aménagement Habitat du 14 octobre dernier a donné un avis favorable sur ce dossier.

Considérant le projet de convention ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 22 octobre 2025;

## Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

## Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention avec l'ADIL 26 pour l'information et le conseil aux particuliers ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 5 novembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 06/11/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo